

**Les espérances de vie comme mode  
de création d'indicateurs synthétiques  
Olivier Marchand**

10<sup>ème</sup> colloque de comptabilité nationale de l'ACN  
(21-22-23 janvier 2004 à Paris)

La mesure de la durée du travail au cours de toute une vie pose de nombreux problèmes, notamment d'ordre conceptuel. On s'est efforcé de les résoudre ici, en présentant différents indicateurs dont l'évolution est analysée sur un siècle (1896-1997) et projetée sur les 50 prochaines années.

Selon une approche transversale, où l'on se réfère aux caractéristiques de la population à un moment donné, l'espérance apparence de vie professionnelle a diminué pour les hommes depuis cent ans (56 ans en 1896 ; 36,5 ans aujourd'hui) mais augmenté pour les femmes (29 ans en 1896 ; 23,5 ans en 1968 ; 30 ans aujourd'hui). Ce double mouvement, qui aboutit à un rapprochement entre hommes et femmes, se retrouve dans les autres pays développés, mais avec une ampleur différente selon les cas.

Il est toutefois préférable d'adopter une approche longitudinale et de suivre le nombre d'années ou d'heures travaillées de fait par les différentes générations : le nombre moyen d'années d'activité a ainsi peu diminué pour les hommes (de 39 ans à 35 ans et demi), car le resserrement de l'activité sur les âges adultes a été en bonne partie compensé par l'allongement de l'espérance de vie. Parmi les femmes, les évolutions de l'activité professionnelle et de la mortalité ont joué dans le même sens, aboutissant à une augmentation considérable de la durée de vie professionnelle, en nombre d'années (de 20 ans à 32 ans et demi). Pour elles, et contrairement aux hommes, les heures travaillées par les jeunes générations sont (ou plutôt seront ) peu différentes de celles qu'ont connues les générations plus anciennes en dépit de la forte réduction de la durée annuelle du travail à l'œuvre depuis un siècle. Au total, en mélangeant hommes et femmes, le nombre d'heures travaillées par la génération née en 1970 devrait être de l'ordre 44 à 46 000 heures si l'on suppose le maintien de l'âge de la retraite à son niveau actuel.